



COLLEGE LIBERMANN

B.P. 5351 DOUALA - AKWA

CAMEROUN

Tél. +237 - 233.42.28.90

www.collegelibermann.org

E.mail : directeur.libermannla@gmail.com

CONCOURS D'ENTREE EN 6^{ème} COMMUNIQUE

La Direction du Collège Libermann informe les chefs d'établissements et les parents d'élèves qu'elle organise au cours de cette année académique deux (2) concours d'Entrée en Sixième.

Le premier concours, appelé concours officiel, se déroulera à la même date que celui des Lycées, date publiée par le Ministère des enseignements Secondaires. Pour ce concours, les chefs d'établissement sont priés de déposer les dossiers de leurs candidats directement au Secrétariat de la Préfecture des Etudes du Collège.

Les dossiers de candidature seront reçus en deux phases :

- La première phase qui ira du mardi 02 janvier au mercredi 31 janvier 2024 concerne les Chefs d'Etablissements scolaires.
- La deuxième phase concerne les inscriptions individuelles, elle ira du jeudi 1^{er} février 2024 au mardi 15 avril 2024.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- 1) Une photocopie simple de l'acte de naissance (nous n'acceptons pas les originaux et les copies d'acte de naissance).
- 2) Quatre photos d'identité 4x4 (style photo passeport) : noir - blanc ou couleur (refus des photos minutes noir et blanc - numériques - scannées).
- 3) Une enveloppe de format A4 (non timbrée) portant le nom et l'adresse du candidat.
- 4) L'original et la photocopie du bulletin de notes du CMII.
- 5) Une demande d'inscription à retirer au Secrétariat de la Préfecture des Etudes du Collège et à remplir sur place, une fois les éléments du dossier sus-cités déposés et vérifiés.
- 6) Dix mille francs CFA (10 000 FCFA) pour les frais d'inscription à payer à la caisse du Collège lors du dépôt des dossiers. (*non remboursables*)

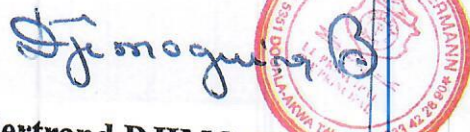
NB : Le collège n'admet pas au Concours :

- © Les candidats âgés de moins de dix (10) ans, c'est-à-dire nés après 2014.
- © Les candidats issus du CMI.
- © Toute fraude sur l'âge et la classe, même découverte plus tard entraînera la perte de la qualité de candidat ou d'élève du Collège Libermann.

Les modalités d'inscription au deuxième concours seront définies après les résultats du Premier concours.

Pour plus d'informations, bien vouloir s'adresser au Secrétariat de la Préfecture des Etudes du Collège LIBERMANN.

Fait à Douala, le 04 décembre 2023
Le Principal du Collège Libermann,


P. Bertrand DIMOCKE

